

DELIBERATION N° 2003/12-01 - ECHANGE DE TERRAINS RUE DE LA GARE (Propriété de M. et Mme BELLOT)

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, fait état d'une proposition d'échange de surfaces entre deux terrains, l'un appartenant à Monsieur et Madame BELLOT, et cadastré AB 211, l'autre à la Commune de Ludres, cadastré AB 210.

La parcelle AB 211 correspond au 365 rue de la gare ; la parcelle AB 210 deuxième lui est contiguë.

L'échange doit se faire sans soulte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. LOMBARDET, LEFRANC, Mmes BERTRAND et THIRIET du groupe Ludres Autrement) :

- de procéder à l'échange de surfaces réalisé sans soulte entre la parcelle AB 211 et la parcelle AB210.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner comme notaire, Maître CONREUR à Nancy, Notaire de la commune.

LOCALISATION

Etat Actuel

Etat Projeté



Source : CUGN-IGN-INSEE-DGI (tous droits réservés)

Sont soulignées en gras les parcelles appartenant à la Commune de Ludres et comprises au moins en partie à l'intérieur du périmètre délimité par le cercle